



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 67737

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les différences de salaire constatées entre les infirmiers (ières) du secteur public et ceux employés dans le secteur privé associatif sans but lucratif. Elle lui rappelle que si le salaire brut est plus élevé dans le secteur privé, les charges sociales l'étant également, en conséquence le salaire net présente une différence de l'ordre de 1 000 francs environ ou 153 euros. Par ailleurs, elle lui précise que cette différence est encore accentuée par différents avantages sociaux (crèches et aides au logement). Si face au déficit prévisible d'infirmiers (ières) dans les années à venir, le Gouvernement a, certes, prévu le recrutement de près de 45 000 personnels, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il retiendra afin d'éviter l'appauvrissement du secteur privé non lucratif en infirmiers (ières) face au secteur public et à ses avantages salariaux.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67737

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6017